

**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC**
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet MICRO COMBUSTION CALORIMETER	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-151932/A	Date 2014-10-28
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-151932	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-916-66012	
File No. - N° de dossier pv916.W8486-151932	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-12-08	Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Emond, Linda A.	Buyer Id - Id de l'acheteur pv916
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-4014 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Scientific, Medical and Photographic Division / Division de
l'équipement scientifique, des produits photographiques et
pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8486-151932/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

pv916W8486-151932

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv916

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page est blanche de façon intentionnelle

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu
4. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements - en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clause du guide des CCUA
12. Instructions pour l'expédition - livraison à destination

Liste des annexes

- Annexe A Besoin/Base de paiement
Annexe B Critères techniques obligatoires
Annexe C Liste Complete des Directeurs

TITRE: Calorimètre de combustion Micro-Échelle

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail sous « Détails de l'article à l'Annexe A ».

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Accords commerciaux

« Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). »

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *[Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-06-26) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : quatre-vingt dix (90) jours

1.1 Clauses du guide des CCUA

B1000T

Condition du matériel

2014-06-26

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention " exclusif " vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention " exclusif " feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (deux (2) exemplaires)
Section II : Soumission financière (un (1) exemplaire)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto- verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.
- 3) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

1.1 Section I : Soumission technique

Ce qui suit s'applique au besoin et les soumissionnaires doivent fournir les renseignements demandés dans leur soumission, s'il y a lieu:

1.1.1 Installation

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

Veillez indiquer à quel moment l'installation devrait être faite. L'installation sera effectuée _____ jours civils suivant la livraison et durera _____ jours civils.

1.1.2 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus cinq utilisateurs. Tous les coûts relatifs à la formation sur place doivent être compris dans le prix, voir l'annexe B pour plus de détails.

La formation sur place doit être offerte dans les _____ jours civils suivant l'installation.

Veillez donner toutes les précisions concernant la formation; p. ex., la durée, la portée, etc. :

1.1.3 Service

L'acquisition du système doit comprendre : un service de soutien technique; un service de soutien technique par téléphone; un service de soutien technique par le biais d'Internet et un service de soutien technique par télécopieur. Le coût pour le service doit être compris dans le prix.

Le délai de réponse pour les demandes de service doit être inférieur ou égal à 24 heures.

Veillez également indiquer les renseignements suivants dans votre soumission : (*pour information seulement*):

- a) L'emplacement des installations de service (service après-vente et réparation).
Veillez énumérer les installations de service les plus proches de la destination.

- b) Emplacement des pièces de rechange, allant des biens non durables aux composantes principales.

- c) Le temps de réponse et la procédure d'acheminement au palier hiérarchique approprié, c'est-à-dire le nombre de jours avant qu'on fasse appel à une personne plus expérimentée pour résoudre le problème et à partir de quel emplacement.

- d) La fréquence des visites d'entretien de routine effectuées par un technicien qualifié en entretien et en réparation durant la période de garantie, s'il y a lieu, et comprises dans le prix.

1.1.4 Produits offerts

Le soumissionnaire doit indiquer la marque et le numéro de modèle des produits offerts (préciser les composantes qui font partie du système) :

Nom du fabricant : _____
Numéro de modèle ou de la pièce : _____
Documentation jointe : Oui (_____) Non (_____)

1.1.5 Lieu de fabrication ou d'expédition

Le soumissionnaire doit indiquer le lieu de fabrication ou d'expédition des biens, ou l'endroit où le service doit être rendu :

Emplacement : _____
Code postal : _____

1.1.6 Livraison

Bien que la livraison ne doit pas être plus tard que le 15 mars 2015, le meilleur échéancier de livraison qui peut être offert par le soumissionnaire est le suivant : _____.

1.1.7 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an après l'acceptation, sans frais additionnels

Remarque : Le terme " mises à jour " désigne toutes les améliorations, extensions ou autres modifications du logiciel. Le terme " versions " désigne les améliorations ou modifications du logiciel ou les nouveaux modules ou modules supplémentaires qui fonctionnent de concert avec le logiciel, qui représentent la prochaine génération de logiciel, et que l'entrepreneur a décidé de mettre à la disposition de ses clients, habituellement à un coût additionnel.

1.1.8 Représentants

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements relatifs à l'article 5.3, Représentants de l'entrepreneur de la partie 6, Clauses du contrat subséquent.

1.2 Section II : Soumission financière

Le soumissionnaire doit proposer un prix de lot ferme tout compris pour la fourniture, l'installation, la formation/l'échelonnement et les manuels, rendu droits acquittés (DDP) (Gatineau, Québec), Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément. Les frais de port à destination et tous les droits de douanes et taxes d'accise doivent être inclus dans le prix.

1.2.1 Fluctuation du taux de change

C3011T Fluctuation du taux de change 2013-11-06

1.3 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

Toutes les propositions doivent être établies intégralement et comprendre toute l'information exigée dans la demande de propositions (DP), pour qu'on puisse en faire une évaluation complète. Si le besoin n'est pas comblé dans la proposition du soumissionnaire, elle sera jugée incomplète et sera rejetée. Il incombe au soumissionnaire de fournir toute l'information nécessaire pour garantir une évaluation complète et précise.

Lu Oui _____

Facteurs d'évaluation

1. **BASE D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX (OBLIGATOIRE)** : Les prix doivent être fermes, DDP rendu droits acquittés.

2. **CAPACITÉ DE SATISFAIRE AUX EXIGENCES TECHNIQUES (OBLIGATOIRE)** :

a) Pour les articles définis par les spécifications :

On demande aux soumissionnaires de faire des renvois entre les critères techniques obligatoires figurant dans la présente et leur documentation technique à l'appui.

b) Fourniture de la documentation technique à l'appui :

La documentation technique concernant la marchandise offerte doit accompagner la soumission à la date de clôture des soumissions.

Des brochures ou des données techniques DOIVENT être fournies pour permettre de vérifier si la soumission est conforme aux spécifications techniques obligatoires.

Inclus Oui: _____

3. **CONFORMITÉ AUX CONDITIONS DE CETTE DEMANDE DE PROPOSITIONS (OBLIGATOIRE)**

4. Veuillez noter que les exigences du Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi peuvent s'appliquer - voir Parti 5 - Attestations.

5. Le soumissionnaire doit prouver qu'il a une certification selon les normes de la CSA ou des ULC (une photocopie du certificat suffira).

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Voir l'annexe B

1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, les taxes applicables exclues, RDA Gatineau, Québec Incoterms® 2000, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris.

Sauf lorsque la demande de soumissions précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada à la date de clôture des soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

2. Méthode de sélection

A0031T	Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement	2010-08-16
--------	--	------------

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « **soumissionnaires à admissibilité limitée** » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de

contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « **soumissionnaires à admissibilité limitée** » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

2.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous " l'Annexe A".

2.2 Installation/mise en service

L'installation doit être effectuée sur place et assurée par un technicien qualifié en entretien et en réparation.

2.3 Manuels

Une série complète de guides de l'utilisateur, en anglais ou en français, doit être fournie avec chaque système. Voir l'annexe B.

2.4 Formation

Une formation sur place doit être assurée à tout au plus ___ utilisateurs.

2.5 Mises à niveau logicielles

L'entrepreneur fournira toutes les mises à jour et les nouvelles versions de logiciel à l'acheteur pendant une période d'un (1) an après l'acceptation, sans frais additionnels.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) [achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat](https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2014-06-26) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3.2 Conditions générales supplémentaires

4001(2013-01-28) Achat, location et maintenance de matériel
4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence
4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence
s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le _____ (**à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement**).

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :
Linda Emond
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des produits commerciaux et de consommation
11, rue Laurier
6A2, Phase III, Place du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0S5
Téléphone : 819-956-4014
Télécopieur : 819-956-3814
Courriel : linda.emond@pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Responsable technique (**à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement**)

Le responsable technique pour ce contrat est :

Nom: _____
Téléphone : _____ - _____
Télécopieur : _____ - _____
Courriel : _____

Le responsable technique nommé ci-dessus représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Autorité des marchés de MDN (**à remplir au moment de l'attribution du contrat seulement**)

L'autorité des marchés de MDN pour ce contrat est :

Nom: _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

L'Autorité des marchés du MDN/CNRC est responsable de la gestion des contrats du MDN/CNRC et pour l'autorisation de tous les travaux liés à ce contrat.

5.4 Représentant de l'entrepreneur (**remplir**)

Nom et numéro de téléphone de la personne responsable de ce qui suit :

Renseignements généraux

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

Suivi de la livraison

Nom : _____
No de téléphone : _____
No de télécopieur : _____
Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement - prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot fermes dans l'annexe A, selon un montant total de _____ \$
Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Clauses du guide des CCUA

C2000C	Taxes - entrepreneur établi à l'étranger	2007-11-30
C2605C	Droits de douane, taxe de vente - Canada	2008-05-12
C2608C	Documentation des douanes canadiennes	2012-07-06

C2610C	Droits de douane - MDN est l'importateur	2007-11-30
H1000C	Paieement unique	2008-05-12

7. Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé "Présentation des factures" des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement. (Insérer le nom et l'adresse de l'organisation)

Department of National defence
101 Colonel By Drive
Ottawa, Ontario K1A 0K2
Attn: Maria Lynn QETE 5-4
Tel: 819-997-2181

b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé "Responsables" du contrat.

c) Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou, à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, Canada et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales supplémentaires;
4001(2013-01-28) Achat, location et maintenance de matériel
4003 (2010-08-16) Logiciels sous licence
4004 (2013-04-25) Services de maintenance et de soutien des logiciels sous licence
s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.
- (c) 2010A (2014-06-26) les conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (d) Annexe A, Besoin/Bases de paiement;
- (e) Annexe B, Critères techniques obligatoires
- (f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

11. Clauses du guide des CCUA

B1501C	Appareillage électrique	2006-06-16
A9062C	Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes	2011-05-16
A2000C	Ressortissants étrangers (<i>entrepreneur canadien</i>)	2006-06-16
A2001C	Ressortissants étrangers (<i>entrepreneur étranger</i>)	2006-06-16
D5545C	Livraison, inspection et acceptation	2010-08-16

12. Instructions pour l'expédition - livraison à

1. Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

rendu droits acquittés (DDP) Gatineau, Québec selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.
2. L'entrepreneur devra assumer tous les frais de livraison et d'administration, les coûts et risques de transport, ainsi que de dédouanement, en plus de verser les droits de douane et les taxes.

- 12.1** L'entrepreneur doit préparer l'article (1) pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes *D-LM-008-036/SF-000*, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

ANNEXE A

BESOIN / BASE DE PAIEMENT

les Forces armées canadiennes souhaite se procurer un calorimètre de combustion micro-échelle sert à mesurer les caractéristiques d'inflammabilité de matières à l'aide de chaleur contrôlée et de calorimétrie de la consommation Selon les exigences obligatoires sont précisées à l'annexe B de la demande de propositions. Les coûts de formation et d'installation doivent être compris dans le prix. L'article doit être livré à Gatineau, Québec au plus tard le 15 mars 2015.

Description	Quantité ferme	Prix de lot
un calorimètre de combustion micro-échelle incluant le formation/mise en service, l'installation, selon les critères obligatoires dans l'annexe B.	1	\$ _____

Si les soumissionnaires cité FCA (transporteur), il doit fournir les informations suivantes :

Droits de douane
Taxe d'accise
Frais de transport

ANNEXE B

Critères techniques obligatoires **pour un** calorimètre de combustion micro-échelle

Les fournisseurs doivent faire des renvois entre les critères techniques obligatoires dans un format concis en utilisant la page, le paragraphe (s) & sous-paragraphe(s), selon le cas et leur documentation technique à l'appui.

- 1.0** Le **calorimètre de combustion micro-échelle** doit permettre d'effectuer des essais de combustion conformément à la norme ASTM D7309 et aux méthodes A et B de cette norme, ce qui comprend les éléments suivants : capacité de dégagement de chaleur, dégagement de chaleur spécifique maximal, température de dégagement de chaleur, dégagement de chaleur spécifique, rendement en résidus de pyrolyse, chaleur spécifique de gaz de combustion, valeur calorifique nette, vitesse maximale de combustion, température de combustion et rendement en résidus de combustion. Le débit calorifique doit être en temps différé et être affiché en tant que fonction de temps ou de température.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 2.0** **Chambre à échantillons** – L'entrepreneur doit fournir un système pouvant contenir et chauffer des échantillons dans un écoulement continu de gaz de purge.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 3.0** Le **régulateur de température** doit pouvoir exécuter un programme de température qui change la température de la chambre à échantillons entre la température ambiante et 850 °C à un débit constant ne dépassant pas $\pm 5\%$ de la valeur nominale.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 4.0** Le **mécanisme de purge** doit pouvoir purger la chambre à échantillons à l'aide d'un débit constant de gaz (azote ou mélange d'azote et d'oxygène) à raison de 50 à 100 cm³/min et avec une précision de $\pm 1\%$.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 5.0** Les **régulateurs de débit massique** doivent permettre de contrôler le débit d'oxygène gazeux dans une plage de 0 à 50 cm³/min et d'azote dans une plage de 0 à 100 cm³/min avec une précision de $\pm 1\%$ de la pleine échelle.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

- 6.0** Le **capteur de température** doit permettre de déterminer la température des échantillons avec une précision de $\pm 0,5\text{ °C}$.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

7.0 Chambre de mélange – L'entrepreneur doit fournir un système dans lequel les gaz échantillons et les gaz de purge sont mélangés avec assez d'oxygène pour obtenir une oxydation complète des gaz échantillons dans la chambre de combustion.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

8.0 Mécanisme d'ajout d'oxygène – L'entrepreneur doit fournir un système qui introduit de l'oxygène dans la chambre de mélange selon un débit constant de 0 à 50 cm³/min, de sorte que le taux d'oxygène peut varier de 20 à 50 % ± 0,1 % par volume entrant dans la chambre de combustion.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

9.0 Chambre de combustion – L'entrepreneur doit fournir un système permettant de maintenir une température constante se situant entre 800 et 1000 °C.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

10.0 Dessiccateur en ligne – L'entrepreneur doit fournir un système capable d'éliminer l'humidité et les gaz acides du flux de combustion jusqu'à un point de condensation de 0 °C. Le dessiccatif solide doit être de type indicateur aux fins d'observation visuelle.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

11.0 Débitmètre – L'entrepreneur doit fournir un système capable de mesurer le débit de gaz jusqu'à 200 cm³/min, selon un temps de réponse de <0,1 s, une sensibilité de 0,1 % de la pleine échelle, une répétabilité de ± 0,2 % de la pleine échelle et une précision de ± 1 % de la pleine échelle.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

12.0 Analyseur d'oxygène – L'entrepreneur doit fournir un système capable de mesurer la concentration d'oxygène dans une plage de 0 à 100 % par volume et un temps de réponse de < 6 s pour une déviation de 90 %, une sensibilité de < 0,1 % d'oxygène par volume et une linéarité de ± 1 % de la pleine échelle, à une température et à une pression constantes.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

13.0 Alimentation et prise électriques – Le système doit être compatible avec une prise nord-américaine de 115 V et 15 A.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

14.0 Douze récipients à échantillons – L'entrepreneur doit fournir un système dans lequel les récipients à échantillons peuvent être insérés dans la chambre à échantillons et qui peut résister aux températures de la chambre.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

15.0 Ensemble pour échantillons de rechange

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

16.0 L'entrepreneur doit fournir un système qui comprend les **outils** nécessaires pour l'exploitation normale de l'appareil et le remplacement des porte-échantillons. Ces outils peuvent comprendre, sans toutefois s'y limiter, une clé dynamométrique, un tournevis, etc.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

17.0 Accessoires doivent comprendre 12 titulaires de l'échantillon, les outils et les petites fournitures nécessaires à l'entretien normal et le fonctionnement de l'instrument. L'entrepreneur doit fournir (assez pour approvisionnement d'un an) et comprennent des échantillons de référence pour la mise en service de l'instrument.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

18.0 L'entrepreneur doit fournir les outils nécessaires et un échantillon de référence, pour la mise en service du système.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

19.0 Le calorimètre de combustion micro-échelle doit comporter son propre poste de commande comprenant tout le matériel nécessaire (clavier, pointeur, cartes d'interface, câbles, écran, imprimante et matériel connexe). Le poste de commande doit comporter, à tout le moins, un processeur Intel Core i7, une mémoire DDR3 de 8 Go, un disque dur HDD de 1 To et un écran d'au moins 21 po.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

20.0 Le poste de commande doit permettre le plein contrôle des paramètres et de l'exploitation du système, ainsi que de l'acquisition, du stockage, de la récupération et du traitement de données expérimentales.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

21.0 L'ordinateur doit être muni d'un processeur, d'une mémoire, d'un disque dur, d'une souris et d'un écran qui prendront complètement en charge le logiciel.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

22.0 Le poste de commande doit comprendre une copie entièrement autorisée de Windows 7 de Microsoft.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

23.0 Le logiciel d'exploitation doit permettre aux utilisateurs d'avoir recours à des méthodes de développement et de stockage futures.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

24.0 Tous les logiciels propriétaires doivent être fournis dans leur version la plus récente et pouvoir être installés, exploités et mis à jour hors ligne.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

25.0 Tous les logiciels propriétaires doivent être fournis avec une licence complète pour utilisateur final qui n'est pas limitée dans le temps. Des copies de secours sur CD/DVD et des mises à jour pour deux ans doivent également être fournies.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

26.0 L'entrepreneur doit installer et exécuter des essais de conformité de tous les composants du système, ainsi que des accessoires et du logiciel ci-haut, dans les 30 jours suivant la livraison et la mise en service.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

27.0 L'entrepreneur doit fournir une formation sur place, en anglais ou en français (ou les deux), d'une (1) journée sur les essais de conformité, l'exploitation et la maintenance de l'appareil pour au plus cinq (5) utilisateurs.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

28.0 Il doit fournir des manuels et des guides d'utilisation, de maintenance et de dépannage, ainsi qu'une liste des pièces de rechange en format électronique, au minimum.

Référence dans la proposition de l'entrepreneur : _____

Autres options pour le Canada aux fins d'information sur les prix seulement :

Ces articles ne sont pas évalués dans le cadre de l'appel d'offres. Le fournisseur peut indiquer le numéro de pièce et présenter la liste de prix pour les options ou les accessoires ci-dessous (le cas échéant). Tous ces éléments doivent être entièrement compatibles avec le système proposé et intégrés à celui-ci.

Accessoires et options	Numéro de pièce	Prix (\$ CAN)	Disponibilité
Récipients à échantillons			
Ensemble pour échantillons			

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8486-151932/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8486-151932

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier
Pv916 W8486-151932

Buyer ID - Id de l'acheteur
Pv916
CCC No./N° CCC - FMS No/N° VME

ANNEXE C

LISTE COMPLETE DES AFFILIÉS (Instructions, clauses et conditions uniformisées partie 2)

Nom	Position
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____